

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00180 Numéro SIREN : 411 261 563 Nom ou dénomination : A.B. INGENIERIE

Ce dépôt a été enregistré le 12/11/2020 sous le numéro de dépôt 12169

SARL A.B. INGENIERIE

21, rue du Hanipet
49124 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL A.B. INGENIERIE en SAS



81 rue des Ponts de Cé – 49000 – ANGERS
Tél. : 02.41.47.15.16 - Fax. : 02.41.47.12.13
e-mail : angers@gesco-sa.fr
www.gesco-sa.fr

Société de commissariat aux comptes inscrite - Compagnie Régionale d'Angers

SAS au capital de 392.000 Euros – RCS Angers B 321 943 698

SARL A.B. INGENIERIE

21, rue du Hanipet
49124 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL A.B. INGENIERIE en Société par Actions Simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 6 octobre 2020, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 présentent les caractéristiques suivantes (en euros) :

	au 31 décembre 2019	au 31 décembre 2018
Chiffre d'affaires	1.288.839	1.124.329
Résultat d'exploitation	55.211	34.747
Résultat net	41.704	31.683
Capitaux propres	552.417	520.713
Capital social	300.000	300.000

L'activité de la société depuis la dernière date de clôture est satisfaisante et les éléments qui nous ont été communiqués permettent de s'assurer que la situation de la société ne s'est pas dégradée.

Nous n'avons pas identifié de risque en matière de continuité d'exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur le plan juridique.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Aucun avantage particulier n'a été porté à notre connaissance.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Angers, le 10 novembre 2020

*Pour **GESCO SAS**,
Commissaire aux comptes et à la transformation*

François BOISRAMÉ
Associé

